



**Votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de pacs est :**

la mère de l'élève     le père de l'élève     autre

Son nom de naissance :

Son nom d'usage (si différent) :

Son prénom :

Son adresse :

Code postal                      Commune :

Exerce t-il une activité professionnelle ?     Oui             Non

Profession :

**Les personnes à charge du foyer :**

Nom et prénom de chacune des personnes à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			

## 2. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné<sup>1</sup>.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi<sup>2</sup>.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.



Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) :

la mère       le père       autre personne en charge de l'élève

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

signature :

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr).

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

### Cadre réservé à l'administration

#### Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu

Oui  Non

Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN)

Oui  Non

Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)

Oui  Non

Attestation de paiement de la CAF

Oui  Non

Autre : \_\_\_\_\_

Charges et ressources : Nombre d'enfants / / / Ressources / / / / / / / / /

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : Montant attribué : \_\_\_\_ € Refusée

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) : Montant attribué : \_\_\_\_ € Refusée

1. Connectez-vous sur le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).